

Image not found or type unknown



Double nom de famille à modifier à la majorité

Par **MURAKAMI**, le **12/10/2015** à **11:12**

Bonjourrrrr
Nous avons donné à nos enfants nos deux noms famille. Maintenant qu'ils sont majeurs, leur est-il possible de n'en garder qu'un (selon leur choix) pour des raisons pratiques ?
Merci par avance pour votre réponse
Cordialement,

Par **amajuris**, le **12/10/2015** à **14:22**

Bonjour,
Le principe est l'immutabilité du nom de famille.
Il existe quelques cas où il est possible de demander le changement de son nom de famille.
Voir ce lien : <http://www.cliquedroit.com/peut-on-changer-de-nom-de-famille-c7-f200.html>
Salutations